

PROVINCE DE NAMUR

VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 AVRIL 2025

N° 2025/-4

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le mardi 22 avril 2025 à 20h00**, en la salle de **L'ANDENNE ARENA, Rue Docteur Melin, 14 à 5300 ANDENNE**.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil communal sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenner/videos>).

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. AFFAIRES SOCIALES

C.P.A.S. - Commission Locale pour l'Energie - Rapport 2024

2. ASSOCIATIONS

1. Société de logement de service public S.C.R.L. LOGIS ANDENNAIS — Assemblée générale — Représentation de la Ville d'ANDENNE
2. Représentation de la Ville d'ANDENNE à l'OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE D'ANDENNE
3. LAB IN ANDENNE - Représentation de la Ville d'ANDENNE
4. MIRENA - Représentation de la Ville d'ANDENNE

3. DIVERS

Règlement communal sur les services de taxis

4. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

5. PATRIMOINE

Patrimoine - Propriété du "candélabre"- Décision confirmative

6. TUTELLE

Tutelle - Communications

HUIS CLOS

7. RESSOURCES HUMAINES

Cabinet de Madame LEONARD – Demande d'interruption de carrière « régime fin de carrière » - Madame A.I.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,
Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,
Vincent SAMPAOLI

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 17 février 2025 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général adjoint et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **16 avril 2025**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 16 avril 2025 à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 26 mai 2025 et 23 juin 2025 à **l'ANDENNE ARENA**, Rue Docteur Melin, 14 à 5300 ANDENNE.